

vera à jamais entre les deux Etats ; Vos Hautes Puissances faisant aussi , de leur côté , tout ce que l'on peut se promettre de leur équité & de leur droiture ; prévenant , avec prudence , tout ce qui pourroit fonder de nouvelles plaintes ; obligeant leurs Sujets à observer exactement les Traités , & ne souffrant point que les infractions demeurent impunies. C'est ainsi que l'on verra subsister & fleurir de plus en plus la paix , l'union & la bonne harmonie que j'ai toujours regardées comme le plus digne objet de mes travaux , & comme la source du bonheur de votre Etat & de la prospérité de votre commerce.

J'ai en cela la consolation de savoir que ma conduite a répondu aux gracieux ordres dont le Roi mon Maître m'avoit chargé. Rien de plus honorable pour moi que la faveur qu'il me fait de me rappeler à sa Cour , pour m'employer plus près de sa personne sacrée , comme Vos Hautes Puissances le verront par la Lettre de Sa Majesté que j'ai l'honneur de leur remettre. Que pourrois-je dire qui ajoutât rien à ses royales expressions. Ce doit être dans vos régîtres un monument perpétuel de son amitié pour la République & de la part qu'elle prendra toujours au bonheur & à la gloire de votre Gouvernement.

Heureux d'être sûr que je trouverai dans ma Patrie l'approbation de mon auguste Souverain ; oserois-je me flatter de même , Hauts & Puissans Seigneurs , que j'emporterai aussi la vôtre ! Quelque glorieux que soit pour moi mon rappel , j'avoise que je ne puis , sans une extrême sensibilité , quitter une Cour où j'ai reçu de tous les Ordres de l'Etat , de précieuses marques d'affection , d'estime & de bienveillance. Je pars pénétré du plus profond respect pour votre auguste Sénat , & de la plus vive gratitude pour votre Nation. Mon cœur conservera chèrement par-tout ces sentimens , que l'éloignement ne
peut